

Débat public sur le devenir de la RN 154 entre Nonancourt/Dreux/Chartres/Allaines

Les Cahiers d'acteurs • A154, un euro pour la vie



Nos objectifs :

- Boucler le grand contournement parisien tout en créant un axe de circulation rapide Nord /Sud en Eure et Loir.
- Obtenir une route sécurisée en 2x2 voies en Allaines et Nonancourt avant 2025 en ayant recours à une concession autoroutière si nécessaire.
- Obtenir des contournements des villes de Chartres et de Dreux et de tous les villages traversés par la RN154 actuelle.
- Obtenir un tracé parallèle adapté avec un maximum de contournements légers des villages placés en bordure de la future autoroute.
- Obtenir, en cas de concession autoroutière, des aménagements tarifaires pour les déplacements intra-eureliens.

Notre action

Notre association créée il y a plus de six mois, apolitique et indépendante des organismes publics et organisations syndicales, a pour objectif de soutenir le projet de réalisation d'une voie autoroutière entre Dreux et Allaines, afin de réduire l'insécurité croissante sur la Nationale 154 actuelle, dont la mortalité est en hausse continue ces dernières années.

Le trafic dans les prochaines années ne peut que s'accroître avec un nouveau flux de véhicules provenant de l'ouverture de l'autoroute A19 dont il est difficile d'évaluer le flux.

Notre démarche a été d'informer objectivement les utilisateurs actuels et les futurs riverains de cette autoroute, au cours d'une dizaine de réunions tenues entre Avril et Juin 2009.

Les propositions que nous faisons à la Commission sont le fruit du dialogue pendant ces réunions, y compris avec des opposants à la mise en concession privée de l'autoroute.

Pour ce qui nous concerne, il n'y a pas de comparaison possible entre la mise à 2 x 2 voies de la Nationale 154 actuelle et la réalisation d'une voie autoroutière aux normes de qualité environnementale, de sécurité et d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi nous préconisons simultanément l'aménagement de la Nationale 154 par les contournements des villes et villages principalement sur la section sud du département et la réalisation d'une voie autoroutière en concession privée.

Ainsi nous préserverons la vie des habitants de notre département et permettrons de sortir 80% du trafic actuel de la Nationale 154, ce trafic étant transféré sur la voie autoroutière A154.



Coordonnées :

A 154 UN EURO POUR LA VIE
4 rue d'Auneau
28360 PRUNAY LE GILLON
contact@A154.fr
www.A154.fr

Les grandes lignes du tracé sont définies dans le document du CIADT du 18 décembre 2003, notamment par le contournement Est de l'agglomération chartraine, nous demandons que soit pris en compte dans ce contexte les demandes des riverains exposées dans ce document. En effet lors de nos rencontres des questions se sont posées sur le « Pourquoi du contournement Est et non Ouest ? »

Nous demandons donc qu'une étude de contournement Ouest soit inscrite dans la pré-étude du tracé définitif incluant différents aspects : environnementaux, financiers, économiques. Nous avons écrit aux Maires des communes de l'Ouest, seul les Maires de Lèves et de Fontenay sur Eure nous ont répondu.

Ainsi cette étude permettra de valider le choix du contournement Est, que nous pensons être le meilleur, ne laissant plus de doute quand à sa pertinence. Si l'étude mettait en évidence le choix Ouest nous l'accepterions.

L'actuelle portion en deux fois deux voies entre Dreux et Chartres sera reprise dans le projet après une étude économique incluant sa mise à la norme autoroutière et le retour sur investissement des Collectivités Territoriales qui ont réalisé depuis vingt ans cet investissement.

Nous souhaitons que soit étudié également un « contournement sud » de Dreux d'Ouest en Est, permettant de départementaliser la Nationale 12 entre Nonancourt et Cherisy, le barreau de contournement sud pouvant être réalisé en deux étapes.

Enfin nous souhaitons la réalisation rapide de cette voie autoroutière, c'est-à-dire moins de 15 ans et la mise en place des déviations des villes du sud du département dans un délai maximum de 5 ans.

Notre position est également claire sur le financement du projet autoroutier, c'est à l'utilisateur de financer cet investissement par un péage adapté à chaque catégorie d'utilisateur. Il en est de même pour le train, l'avion ou l'électricité. Notre proposition est conforme au principe de la loi « Pollueur-Payeur ».

Pour ce qui concerne les déplacements intra eurélien une formule préférentielle doit être étudiée permettant un accès à l'autoroute, même, pour des trajets plus courts et permettant également la réduction du trafic sur la future Départementale 154.

Les données du problème

Nous nous inscrivons dans la perspective d'une autoroute réalisée avant 15 ans dans un contexte de véhicules propres et souhaitons une réalisation anticipant les nouvelles normes écologiques dans un contexte de développement durable.

La réalisation d'une voie rapide Sud-nord de notre Département est un acte majeur du développement durable permettant d'assurer la sécurité routière entre Orléans et Dreux, le développement économique des agglomérations traversées, le développement touristique des sites majeurs de l'Eure et Loir.

La création de nouvelles zones d'activités et le développement des zones existantes assureront le développement de l'emploi durable pour l'Eure-et-Loir.

Partout en France, où l'autoroute s'est développée elle a contribué puissamment à créer des richesses, c'est pourquoi nous privilégions cette solution à toutes autres solutions routières.

Sans une réalisation sous 10 ans de cette solution autoroutière, nous assisterons à une dégradation rapide de la circulation sur la nationale actuelle et à la saturation des contournements Ouest de Chartres et Nord de Dreux, avec bien sûr toutes conséquences sur l'environnement et la sécurité.

La réalisation de cette voie rapide permet d'ancrer l'Eure-et-Loir dans la Région Centre, et sa capitale régionale : Orléans, siège des institutions décentralisées de l'état, de l'Université...

La tentation est forte, en effet, de voir des demandes de rattacher notre Département à l'Île-de-France, au détriment de l'équilibre régional actuel, et en contradiction avec les schémas d'aménagements territoriaux. Mais cette démarche paraît logique dès lors qu'aucune liaison rapide n'existe, qu'elle soit routière, ferroviaire avec la capitale régionale.

La réalisation d'une voie rapide, qu'elle soit autoroutière ou non, engendre des nuisances. C'est pourquoi nous insistons pour que les points noirs identifiés lors de nos réunions soient traités en participation avec les riverains, et qu'une démarche citoyenne soit entreprise pendant toute la réalisation de cette voie.



Les souhaits des utilisateurs et riverains de l'A154

- La gratuité pour les trafics intra euréliens.
- L'étude d'un tracé Ouest de Chartres.
- Un tracé incluant un maximum de protection de l'environnement.
- Intégration des ouvrages dans l'environnement et un choix offert aux habitants de choisir entre trois projets pour le franchissement de la vallée de l'Eure dans le cas du contournement Est de Chartres.
- Une autoroute semi-enterrée entre la sortie sud « Oisème- Gasville » et la sortie Nord « Poisvilliers » permettant un passage notamment à l'endroit du collège de St. Prest. Cet endroit sensible sera végétalisé avec un maximum de plantes « anti CO2 » et des murs anti-bruits positionnés de chaque côté de la voie. L'autoroute devra passer à plus de 500 mètres du collège.
- Le tracé doit s'inscrire dans l'environnement actuel avec un minimum de déforestation.
- Deux sorties au Nord et au Sud de Chartres, une sortie Sud à Dreux. Les autres sorties seront à positionner sur le tracé avec un minimum d'impacts sur la Nationale en termes de trafic.
- Des sorties adaptées au développement économique.
- La réalisation rapide des déviations Ymonville, Prunay le Gillon et Allonnes et la suppression de la voie dans la commune de Bonville.
- La mise en place d'un tracé parallèle à l'A154 adapté et sécurisé (Contournements légers, feux tricolores, arrêtés municipaux interdisant le passages des poids lourds et contrôle des forces de l'ordre ...).
- L'utilisation de la 2 x 2 voies existante entre Chartres et Dreux pour réaliser l'autoroute et une voirie parallèle adaptée. Les paramètres financiers doivent être pris en compte avant toutes décisions sur cette portion prenant en compte un tracé parallèle.
- La remise en état rapide des portions réalisées en 2 x 2 voies fortement dégradées ainsi que la remise à niveau des ouvrages et bassins de rétention d'eau.

Conclusions

- La vie des Euréliens est au dessus des débats stériles.
- La sécurité routière est essentielle au développement durable.
- La réduction de la pollution passe par des axes adaptés à une circulation continue et en dehors des agglomérations petites ou grandes.
- Le développement économique est une des clés du développement durable
- Le développement durable est une des clés du concept « VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS »
- La région Centre n'a aucun sens sans un lien entre Chartres et Orléans.

Propositions dans l'attente de l'autoroute

Nous proposons dès maintenant :

- qu'un arrêté soit pris pour interdire la circulation des poids lourds sur la partie Sud de la Nationale 154 ;
- que des passages piétons protégés par des feux tricolores et des zones « 30 » soient mis en place dans les communes, ...afin que, pendant les 15 ans qui nous séparent de la mise en circulation de la future liaison autoroutière entre DREUX CHARTRES ORLEANS, le trafic soit réorienté sur les autoroutes existantes.



Ces contributions sont éditées par la Commission Particulière de débat public qui décide de les publier sous forme de cahiers d'acteurs. Le contenu des textes n'engage que les auteurs. Pour bénéficier d'une publication, il convient de contacter la CPDP.

CPDP devenir de la RN54 – Hôtel Ibis – Place Drouaise – 28 000 Chartres

Tél. 02 37 36 06 36 – courriel : contact@debatpublic-devenirdelarn154.org - www.debatpublic-devenirdelarn154.org